**PV d’AG du 24/03/2021**

**TIME IS SAS - SIRET : 12345678912345 - Capital social : 100€**

**123 Rue de la pie qui boit - 35400 SAINT-MALO - FRANCE**

Le 24/03/2021 à 20h00, les décisions suivantes ont été prises:

1. Approbation des comptes de liquidation
2. Répartition du solde de liquidation
3. Constatation de la clôture des opérations de liquidation
4. Pouvoir en vue d’accomplir les formalités

L’Assemblée Générale est composée de tous les associés, à savoir :

• Pierre Paul JACK, associé, né le 01/02/1903 à Mouais (Loire-Atlantique) demeurant au 42 Rue Pavée d'Andouilles - 71460 Saint-Gengoux-le-national - FRANCE

• TIME IS LIMITED, associé, représentée par Pierre Paul JACK né le 01/02/1903 à Mouais (Loire-Atlantique) demeurant au 42 Rue Pavée d'Andouilles - 71460 Saint-Gengoux-le-national - FRANCE

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES DE LIQUIDATION

L’assemblée générale des associés approuve les opérations de liquidation ainsi que les comptes définitifs qui en résultent, faisant ressortir un solde Positif de 100€.

DEUXIEME DECISION – REPARTITION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Les associés décident de répartir le solde Positif de liquidation s’élevant à 100€ de la façon suivante : attribution au profit de l’associé Pierre Paul JACK.

TROISIEME RESOLUTION – CLOTURE DEFINITIVE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION

Les associés donnent quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat. Il constate la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d’exister à compter de ce jour.

QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIR EN VUE D’ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les associés donnent tous pouvoirs à Pierre Paul JACK pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

SAINT-MALO , le **23/03/2021**

Le président : Pierre Paul JACK

Associé: Pierre Paul JACK

Associé: TIME IS LIMITED